

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE AE TECH

STB INVEST SICAF, qui détenait 200 000 actions et droits de vote représentant 9% du capital de la société **AE TECH**, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 21 Mars 2013, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote et ce, suite à la cession de la totalité de sa participation dans le cadre d'une convention de portage telle que prévue dans le prospectus d'admission et d'émission d'AE TECH portant visa du CMF n°13-0808 du 05 février 2013.

STB INVEST SICAF a déclaré que les objectifs qu'il vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Ne pas poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote et arrêter les dites acquisitions ou ventes;
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par le déclarant, le 29 Mars 2013.